



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Gulf Classic, SAE 50

01151/50/1

Date d'émission : 26-01-2016

Date de révision : 26-01-2016

Version 1

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit **Gulf Classic, SAE 50**
Codes produit: 01151/50/1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Huile moteur
Utilisations déconseillées Toute autre fin

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Gulf Oil Supply Company Limited
B2 Industry Street, Qormi, QRM 3000, Malta
+44 207 321 6219
products@gulfoilltd.com sds@gulfoilltd.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe (+) 44 808 189 0979 Code 334276
(+) 1 760 476 3961 Code 334276
(+) 32 (0) 3241 33 55

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement

Aucun(e)

Mentions de danger

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Pas d'information disponible

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances / 3.2. Mélanges**

Ce produit est un mélange. L'information concernant les risques pour la santé est basée sur ses composants

Nom Chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en poids	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'Enregistrement REACH
Highly refined base oil (Viscosity >20.5 cSt @40°C)	-	-	50% - 100%	**	-
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts	270-608-0	68457-79-4	1% - 2.5%	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 2 (H411)	01-2119493628-22-xxx x

Informations supplémentaires

Produits contenant une huile minérale incluant moins de 3 % d'extrait de DMSO comme mesuré selon IP 346
 Pour plus d'informations sur les huiles de base, voyez la section 15.

** Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

Conseils généraux	Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux aucun(e)

4.3. Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Traiter les symptômes.

SECTION 5 : MESURES ANTI-INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin, Utiliser du CO₂, un agent chimique sec ou une mousse, Jet d'eau ou brouillard d'eau, Refroidir les récipients/réservoirs au jet d'eau

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Danger spécial**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures de combustion incomplète (fumée). La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Cette matière crée un danger d'incendie car elle flotte sur l'eau.

Produits dangereux résultant de la décomposition

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde et dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éliminer les sources d'ignition. Assurer une ventilation adéquate.

Conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence Le matériel peut créer des conditions glissantes.

Conseil pour les répondants en cas d'urgence Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8/12/13 pour toute information supplémentaire.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Assurer une ventilation adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques/Conditions de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Matières incompatibles

Agents oxydants

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation recommandée Huile moteur

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom Chimique	Union Européenne	Royaume-Uni	France	Espagne
Highly refined base oil (Viscosity >20.5 cSt @40°C)				VLA-EC: 10 mg/m ³ VLA-ED: 5 mg/m ³

Nom Chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Irlande
Highly refined base oil (Viscosity >20.5 cSt @40°C)				STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ (Mist)

Nom Chimique	Finlande	Danemark	Norvège	Suède
Highly refined base oil (Viscosity >20.5 cSt @40°C)	TWA: 5mg/m ³ (Öljysumu)	TWA: 1 mg/m ³ (Olietåge)	TWA: 1 mg/m ³ (Oljetåke)	LLV: 1 mg/m ³ STV: 3 mg/m ³ (Oljedimma)

Dose dérivée sans effet (DNEL)**Travailleurs Toxicité systémique**

Nom Chimique	Long terme - Exposition orale	Long terme - Exposition par la peau	Long terme - Exposition par inhalation	Court terme - Exposition orale	Court terme - Exposition par la peau	Court terme - Exposition par inhalation
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts		11.87 mg/kg	8.13 mg/m ³			

Travailleurs Effets locaux**Consommateurs Toxicité systémique**

Nom Chimique	Long terme - Exposition orale	Long terme - Exposition par la peau	Long terme - Exposition par inhalation	Court terme - Exposition orale	Court terme - Exposition par la peau	Court terme - Exposition par inhalation
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts	0.24 mg/kg	5.93 mg/kg	2.06 mg/m ³			

Consommateurs Effets locaux**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom Chimique	Eau douce	Eau de mer	Sédiment d'eau douce	Sédiment marin	Sol

Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts	4 µg/L	4.6 µg/L			
---	--------	----------	--	--	--

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection des mains

Gants de protection. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, tels que le danger de coupures et à l'abrasion. Des crèmes barrières peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau, mais elles ne doivent pas être appliquées après l'exposition.

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection à manches longues.

Protection respiratoire

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

Risques thermiques

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique @20°C	liquide	Aspect	transparent
Odeur	type hydrocarbure	Seuil olfactif	ambre Sans objet
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>		<u>Note</u>
pH	Pas d'information disponible		
Point de fusion / point de congélation	Pas d'information disponible		
Point/intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible		
Point d'éclair	249 °C / 480.2 °F		ASTM D 92
Taux d'évaporation	Aucune information disponible		
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible		
Limites d'inflammabilité dans l'air			
limite d'inflammabilité supérieure	Pas d'information disponible		
Limite inférieure d'inflammabilité	Pas d'information disponible		
Pression de vapeur	Pas d'information disponible		
Densité de vapeur	Pas d'information disponible		
Densité relative	0.906		@15°C
solubilité(s)	Insoluble dans l'eau		
Coefficient de partage:	Sans objet		
n-octanol/eau			
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible		
Température de décomposition	Aucune information disponible		
Viscosité, cinématique	204.35 cSt @ 40 °C		ASTM D 445
Propriétés explosives	Sans objet		
Propriétés comburantes	Sans objet		

AUTRES INFORMATIONS

Viscosité, cinématique (100°C)	18.2 cSt @ 100°C	ASTM D 445
Point d'écoulement	-18 °C / -0.4 °F	ASTM D 97
Teneur en COV	Aucune information disponible	

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation, Températures extrêmes et lumière du soleil directe

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde et dioxyde de carbone

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations sur le produit - Principales voies d'exposition**

Inhalation	Aucun(e) connu(e)
Contact avec les yeux	Aucun(e) connu(e)
Contact avec la peau	Aucun(e) connu(e)
Ingestion	Aucun(e) connu(e)

Toxicité aiguë - Informations sur le produit

Dans l'état des connaissances actuelles, ce produit ne présente pas de toxicité aiguë.

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral (Rat)	DL50 dermal (Rat/Lapin)	CL50 par inhalation
Highly refined base oil (Viscosity >20.5 cSt @40°C)	>2000 mg/kg	>2000 mg/kg	
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts	> 2000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun(e) connu(e).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucun(e) connu(e).

Sensibilisation

Sensibilisation respiratoire Aucun(e) connu(e).

Sensibilisation cutanée Aucun(e) connu(e).

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun(e) connu(e).

Cancérogénicité Aucun(e) connu(e).

Toxicité par administration répétée Aucun(e) connu(e).

Toxicité pour la reproduction Aucun(e) connu(e).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Aucun(e) connu(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Aucun(e) connu(e)

Danger par aspiration Aucun(e) connu(e).

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques Aucune mesure environnementale spécifique n'est nécessaire

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts	1.0 - 5.0: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	100: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 semi-static 25 - 50: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static		4.0 - 6.0: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est non facilement biodégradable, mais il peut être biodégradé par les micro-organismes et est donc considéré comme étant intrinsèquement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e) connu(e)

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Respecter toutes les précautions indiquées sur l'étiquette jusqu'à ce que le récipient soit nettoyé, recyclé ou détruit.

Autres données Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU**

Non réglementé

14.2. Nom d'expédition ONU

Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

aucun(e)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun(e)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Sans objet

IMDG/IMO Non réglementé

ADR/RID Non réglementé

ICAO/IATA Non réglementé

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)
Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

L'huile de base hautement raffinée (viscosité supérieure à 20,5 cSt à 40 °C) contient au moins une substance dont les numéros CAS/CE et les numéros d'enregistrement REACH sont les suivants :

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH
Distillates (petroleum), solvent-refined heavy paraffinic	64741-88-4	265-090-8	01-2119488706-23-xxxx
Distillates (petroleum), solvent-refined light paraffinic	64741-89-5	265-091-3	01-2119487081-40-xxxx
Residual oils (petroleum), solvent deasphalted	64741-95-3	265-096-0	01-2119487081-40-xxxx
Distillates (petroleum), solvent-refined heavy naphthenic	64741-96-4	265-097-6	01-2119483621-38-xxxx
Distillates (petroleum), solvent-refined light naphthenic	64741-97-5	265-098-1	01-2119480374-36-xxxx
Residual oils (petroleum), solvent-refined	64742-01-4	265-101-6	01-2119488707-21-xxxx
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy naphthenic	64742-52-5	265-155-0	01-2119467170-45-xxxx
Distillates (petroleum), hydrotreated light naphthenic	64742-53-6	265-156-6	01-2119480375-34-xxxx
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic	64742-54-7	265-157-1	01-2119484627-25-xxxx
Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic	64742-55-8	265-158-7	01-2119487077-29-xxxx
Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant	64742-56-9	265-159-2	01-2119480132-48-xxxx
Residual oils (petroleum), hydrotreated	64742-57-0	265-160-8	01-2119489287-22-xxxx
Lubricating oils (petroleum), hydrotreated spent	64742-58-1	265-161-3	
Residual oils (petroleum), solvent-dewaxed	64742-62-7	265-166-0	01-2119480472-38-xxxx
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic	64742-65-0	265-169-7	01-2119471299-27-xxxx
Paraffin oils (petroleum), catalytic dewaxed heavy	64742-70-7	265-174-4	01-2119487080-42-xxxx
Paraffin oils (petroleum), catalytic dewaxed light	64742-71-8	265-176-5	01-2119485040-48-xxxx
Lubricating oils (petroleum), C>25, hydrotreated bright stock-based	72623-83-7	276-735-8	
Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based, high-viscosity	72623-85-9	276-736-3	01-2119555262-43-xxxx
Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based	72623-86-0	276-737-9	01-2119474878-16-xxxx
Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based	72623-87-1	276-738-4	01-2119474889-13-xxxx
Lubricating oils	74869-22-0	278-012-2	01-2119495601-36-xxxx
White mineral oil (petroleum)	8042-47-5	232-455-8	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Repr. - Toxicité pour la reproduction

Asp. Tox. - Toxicité par aspiration

Acute Tox. - Toxicité aiguë

Aquatic Acute - Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic - Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Eye Dam. - Dommage/irritation de l'œil

Eye Irrit. - Irritation oculaire

Skin Corr. - Corrosion cutanée

Skin Irrit. - Irritation cutanée

Skin Sens. - Sensibilisant cutané

Resp. Sens. - Sensibilisant respiratoire

STOT SE - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

STOT RE - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

VOC - Composés organiques volatils

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

<ul style="list-style-type: none"> • H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables • H225 - Liquide et vapeurs très inflammables • H226 - Liquide et vapeurs inflammables • H270 - Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant • H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant • H272 - Peut aggraver un incendie; comburant • H290 - Peut être corrosif pour les métaux • H300 - Mortel en cas d'ingestion • H301 - Toxique en cas d'ingestion • H302 - Nocif en cas d'ingestion • H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires • H310 - Mortel par contact cutané • H311 - Toxique par contact cutané • H312 - Nocif par contact cutané • H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves • H315 - Provoque une irritation cutanée • H317 - Peut provoquer une allergie cutanée • H318 - Provoque des lésions oculaires graves • H319 - Provoque une sévère irritation des yeux • H330 - Mortel par inhalation • H331 - Toxique par inhalation • H332 - Nocif par inhalation • H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation • H335 - Peut irriter les voies respiratoires • H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges • H340 - Peut induire des anomalies génétiques 	<ul style="list-style-type: none"> • H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques • H350 - Peut provoquer le cancer • H351 - Susceptible de provoquer le cancer • H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus • H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus • H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel • H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes • H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes • H372 - Risque avéré d'effets graves à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée • H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée • H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques • H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme • H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme • H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme • H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques • H360Df - Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité • H360D - Peut nuire au fœtus • H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut occasionner des lésions chez l'enfant à naître • H360F - Peut nuire à la fertilité • H361d - Susceptible de nuire au fœtus • H361fd - Susceptible de nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité • H361f - Susceptible de nuire à la fertilité • EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau • EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande • EUH208 - Peut produire une réaction allergique
---	--

Scénario d'exposition

Pas d'information disponible

Date d'émission : 26-01-2016

Date de révision : 26-01-2016

Révision**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.